

REGIMES SCOLAIRES

AUTORISATION DE SORTIE

ET CARTE D'ACCES ET DE SORTIE

REGIMES SCOLAIRES ET AUTORISATION DE SORTIE

Trois situations sont proposées :

-Interne : Arrivée le lundi matin - pas de sortie méridienne - pas de sortie les mercredis après-midi sauf autorisation validée par le responsable d'internat - départ vendredi à la fin des cours.

Déjeune avec sa carte pré-alimentée au snack ou à la cafétéria.

-Demi pensionnaire : Arrivée à la première heure de cours - pas de sortie méridienne - départ à la dernière heure de cours. Sortie possible si la dernière heure de cours de la journée n'est pas assurée (absence d'un professeur,...).

Déjeune avec sa carte pré-alimentée au snack ou à la cafétéria.

-Externe : Arrivée à la première heure de cours - sortie méridienne possible (si l'élève choisit de déjeuner au lycée, la sortie ne pourra se faire qu'aux horaires d'ouverture du portillon à savoir 11h30 – 12h30 et 13h30) - départ à la dernière heure de cours de la demi-journée. Sortie possible si la dernière heure de cours de chaque demi-journée n'est pas assurée (absence d'un professeur,...).

Déjeune avec sa carte pré-alimentée au snack ou à la cafétéria.

CARTE D'ACCES ET DE SORTIE

Il sera remis à la rentrée, par le professeur principal, une carte d'accès à l'établissement qui servira aussi de carte de cantine.

Cette carte, devra être alimentée par une somme minimum de 30€ pour la rentrée.

Les soldes négatifs ne sont pas autorisés.

Pour des questions, à la fois sanitaires et de service, aucune nourriture apportée ne peut être consommée au restaurant scolaire.

Les élèves qui présentent des problématiques particulières en matière de restauration doivent se faire connaître afin de pouvoir étudier les solutions adéquates. Il en est de même pour les familles qui auraient des difficultés financières, sachant que ce secteur est dit hors contrat, donc non subventionné.

Les collégiens ne peuvent pas se procurer la formule sachet-repas à emporter.